

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Présences Kalinago en Guadeloupe au XIX^e et XX^e siècles. Contribution à l'histoire des Amérindiens des Petites Antilles à l'époque contemporaine

André Delpuech

Number 194, January–April 2023

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1099597ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1099597ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Delpuech, A. (2023). Présences Kalinago en Guadeloupe au XIX^e et XX^e siècles. Contribution à l'histoire des Amérindiens des Petites Antilles à l'époque contemporaine. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (194), 1–20. <https://doi.org/10.7202/1099597ar>

Présences Kalinago en Guadeloupe au XIX^e et XX^e siècles

Contribution à l'histoire des Amérindiens des Petites Antilles à l'époque contemporaine

André DELPUECH¹

Beaucoup a déjà été écrit sur les Amérindiens des Petites Antilles dans les temps modernes et contemporains. Nous ne parlerons pas ici des données issues notamment des chroniqueurs français du XVII^e siècle ou du début du XVIII^e, les missionnaires Raymond Breton, Jean-Baptiste Dutertre ou Jean-Baptiste Labat, ou encore l'auteur du fameux manuscrit dit de l'*Anonyme de Carpentras*, qui ont été abondamment commentés et publiés depuis des décennies. Rappelons juste que les derniers travaux ont apporté des compléments, de nouvelles éditions voire traductions et un regard affiné sur ces textes majeurs de l'historiographie antillaise². Pour les temps postérieurs aux prises de possessions françaises et anglaises des îles, l'ouvrage de Gérard Lafleur *Les Caraïbes des Petites Antilles* est la référence incontournable qui synthétise admirablement tout ce que l'on sait de l'histoire des Kalinago de la Dominique, des Black Caribs de Saint-Vincent ou de la présence tardive d'Amérindiens en Guadeloupe et à Marie-Galante postérieurement à la colonisation³. Enfin, nous n'évoquerons pas ici tout ce qui a trait aux Kalinago contemporains de la Dominique qui ont fait l'objet d'innombrables publications, ni aux

1. Centre Alexandre Koyré – EHESS.

2. Nous soulignerons tout particulièrement la thèse récente de Benoît Roux, *Kalinago. Amérindiens et Français dans les Petites Antilles au XVII^e siècle*. Reims : Université de Reims Champagne-Ardenne, thèse de doctorat, 2019. Ainsi que la série de volumes sous la direction de Bernard Grunberg, Benoît Roux et Josiane Grunberg du "Corpus Antillais, collection de sources sur les Indiens caraïbes", aux éditions L'Harmattan.

3. Lafleur, Gérard (1992). *Les Caraïbes des Petites Antilles*. Paris : Karthala. 1992, 270 p.

Black Caribs de Saint-Vincent ou aux Garifunas du Belize issus de ces derniers, également très documentés⁴. Cette présente contribution a pour seule ambition d'apporter quelques documents complémentaires ayant trait uniquement à l'archipel guadeloupéen au cours des deux derniers siècles.

À parcourir les nombreux textes publiés au XIX^e siècle, voire au tout début du XX^e siècle, d'aucuns ont pu repérer la mention d'Amérindiens ou se revendiquant comme tels présents dans l'archipel guadeloupéen, tout particulièrement en Grande-Terre et à Marie-Galante⁵. Les quelques extraits repris ci-dessous ne prétendent pas à l'exhaustivité et sont le fruit de quelques-unes de mes lectures et recherches récentes. Il pourrait d'ailleurs être imaginé une contribution collective des historiens s'intéressant aux Petites Antilles pour rassembler le corpus le plus complet de citations dans la littérature, d'actes administratifs (état civil notamment) mais aussi de représentations (photographies par exemple) ou de mentions sur des cartes ou des cadastres de la présence d'Amérindiens du XVIII^e siècle à nos jours.

Sans doute, l'apport le plus nouveau ici est la découverte de documents envoyés par le médecin de marine Armand Corre au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye en 1899 et que nous venons de redécouvrir⁶. Dans son ouvrage *Nos Créoles*, Corre mentionne, dans une note de bas de page⁷, les derniers Caraïbes d'Anse-Bertrand au nord de la Grande-Terre et donne un extrait d'une pétition envoyés par ceux-ci en 1883 au Directeur de l'Intérieur de la Guadeloupe⁸. Nous verrons que les archives conservées à l'actuel Musée d'Archéologie Nationale relatent l'intégralité inédite de cette requête et des éléments de réponse de l'administration dont les originaux ont aujourd'hui apparemment disparu, de même que le relevé d'arpentage réalisé à la suite en 1884.

Inexorablement refoulés aux confins des îles

Nous ne reviendrons pas ici sur le processus colonial classique et bien connu qui s'est déroulé en Guadeloupe, comme dans les autres îles de l'archipel des Petites Antilles, et qui a vu, avec la prise de possession française de 1635, l'éviction rapide des premiers habitants amérindiens. Inexorablement refoulés des zones où s'implantent les premiers colons, anéantis par les guerres et les maladies, les Kalinago sont conduits à signer un traité en 1660 au fort de Basse-Terre avec les autorités françaises

4. Outre l'ouvrage de Gérard Lafleur, citons simplement : Hulme, Peter, Whitehead Neil L. eds (1992). *Wild majesty: Encounters with Caribs from Columbus to the present day : an anthology*. Oxford : Clarendon Press, 1992. Hulme, Peter (2000). *Remnants of conquest : the Island Caribs and their visitors, 1877-1998*. Oxford, New-York : Oxford University Press, 2000.

5. Voir notamment : Bégot, Danièle (1986). Anse-Bertrand, Guadeloupe in Adélaïde-Merlande, Jacques dir. *Histoire des Communes, Antilles-Guyane*. Pressplay, 1986, p. 99-129.

Fallope, Josette (1993). L'empreinte Caraïbe dans l'état civil au début du XIX^e siècle. In Yacou, Alain et Adélaïde-Merlande, Jacques. *La découverte et la conquête de la Guadeloupe*. Paris : CERC, Université des Antilles et de la Guyane, 1993, p. 281-284.

6. Tous mes remerciements à Magdalena Ruiz-Marmolejo, conservatrice du patrimoine, qui m'a signalé ces documents. Remerciements également à Benoît Roux, pour ses nombreux commentaires et sa relecture attentive.

7. Corre, Armand (1890). *Nos Créoles*. Paris : Albert Savine éditeur, 1890, p. 10-11.

8. Extrait repris par Danièle Bégot (1986) p. 103 et Gérard Lafleur (1992) p. 251.

et anglaises. Cet accord imposé leur affecte deux seules îles « neutres » comme territoire, la Dominique et Saint-Vincent⁹. Cependant, dans l'archipel guadeloupéen quelques familles et groupes amérindiens ont subsisté dans les terres les plus éloignées des centres de colonisation, les confins les plus arides et les derniers mis en culture, à savoir les côtes septentrionales et orientales de la Grande Terre, vers la pointe de la Grande Vigie, quelque anse au autour du Moule ou à la Pointe des Châteaux, et aussi sur les falaises nord de Marie-Galante.

Certaines implantations sont particulièrement bien localisées au XVIII^e siècle grâce à de précieux documents cartographiques en notre possession. Le plan d'arpentage de la Grande-Terre levé en 1732 circonscrit ainsi deux parcelles avec comme propriétaires « les Caraybes » : à l'extrême nord de l'île, à la pointe de la Grande Vigie, et sur les falaises du nord-est, à hauteur de l'anse des Corps¹⁰. Sur les cartes des Ingénieurs du Roy, de 1763 à 1772, ces implantations se retrouvent dans ces mêmes secteurs, auquel s'ajoute un territoire à la Pointe des Châteaux (paroisse de Saint-François)¹¹. Quelques autres mentions de la littérature du XIX^e siècle positionnent également des Kalinago possiblement à l'est de la ville du Moule, dans le secteur de la Porte d'Enfer, de même sur les territoires septentrionaux de Marie-Galante, dans la région de l'Anse du Coq (Figure 1). Nous allons y revenir en détail. Observons que les cartes les plus récentes au 1/25 000 de l'IGN perpétuent cette présence exactement aux mêmes endroits de la Grande-Terre par la mention « Territoire Caraïbe » à la Pointe de la Grande Vigie, « Habitation Caraïbe » au nord de l'anse des Corps les deux sur le territoire de l'actuelle commune d'Anse-Bertrand¹². Vers la Pointe des Châteaux, commune de Saint-François, le toponyme « Fond Caraïbe » est placé près de deux kilomètres plus à l'ouest que celui sur les cartes des Ingénieurs du Roi¹³.

D'autres présences amérindiennes transparaissent dans les temps modernes au travers des sources administratives. Les historiens relèvent au fil de recensements, au moins jusqu'au début du XVIII^e siècle, la présence et le nombre de « sauvages et sauvagesses libres », même si ces qualifications et les chiffres publiés restent bien partiels, peu précis, et sujets à cautions. Les actes d'état-civil conservés s'avèrent de précieuses sources qui témoignent de l'identité de quelques individus et familles présentés comme amérindiens¹⁴. Des « Caraïbes » et « Caraïbesses » – avec des orthographes variables – sont ainsi signalés au cours du XVIII^e siècle, voire un peu plus tardivement. Un travail de référencement systématique reste à établir mais je signalerai ici quelques éléments recueillis par les auteurs cités ci-dessus et dans les documents en ligne sur le site des Archives nationales d'outre-mer, et où des descendants des

9. Lafleur (1992) p. 125-130.

10. Lafleur (1992) p. 234 et http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ulyse/notice?id=FR_ANOM_08DFC89A.

11. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53136012s> et <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53135970f>.

12. Institut Géographique National. Carte n° 4601G Anse-Bertrand, Morne-à-l'Eau, Le Moule.

13. Institut Géographique National. Carte n° 4604G St-François, la Désirade, îles de la Petite Terre.

14. Remerciements particuliers à Frédéric Régent et à Gérard Lafleur pour les renseignements et documents aimablement fournis.

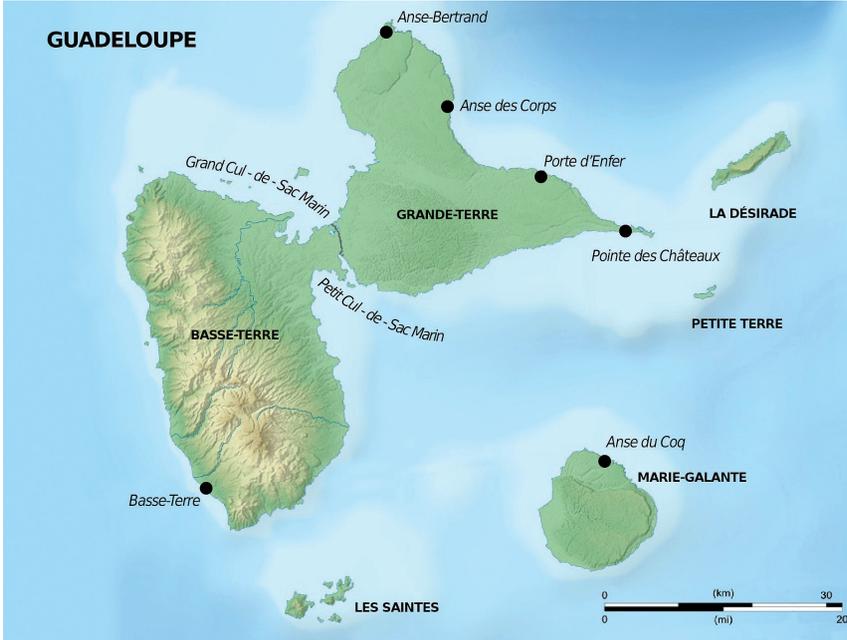


Figure 1 : L'archipel guadeloupéen.
Lieux de présences de Kalinago au XIX^e siècle.

Kalinago apparaissent encore au début du XIX^e siècle dans les registres des « libres », parmi les actes des blancs et des gens de couleur libres.

Quelques-uns d'entre eux semblent en lien direct avec les implantations mentionnées en Grande-Terre ci-dessus. Ainsi, plusieurs décès et naissances de Caraïbes sont sur les registres du quartier d'Anse-Bertrand au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Pour les plus tardifs, où la mention ethnique « Caraïbe » apparaît encore, est ainsi inscrit le 22 février 1821 le décès de « Charles, Caraïbe », âgé de cinquante ans ; le 19 février 1823, c'est la naissance d'« Antoine, Caraïbe » qui est déclarée, celui-ci est le fils illégitime de Marie-Françoise « caraïbe âgée de vingt-huit ans, domiciliée dans son habitation »¹⁵. En 1849, à la Désirade c'est le décès d'un « Caraïbe né à Anse-Bertrand » qui est signalé. Au Moule, le 10 juin 1816, est enregistrée la naissance de « Néphise, fille d'Elisabeth, Caraïbessse et libre¹⁶ » ; peut-être une habitante du territoire près de l'Anse des Corps à moins qu'elle ne vienne de la Porte d'Enfer du Moule ? Notons également une présence à Sainte-Anne, en 1795, lorsque les noms des enfants étaient donnés devant l'arbre de la Liberté :

« Aujourd'hui 21 nivose, l'an 3^{ème} de la R. F. U. et I (10/1/1795) comparaissent à la municipalité le cyt. Lorgier cadet et la cyt. Marie Anne Collé

15. <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/>

16. Reg. E.C. Moule n° 7 ADG.

lesquels se sont transportés avec nous au pied de l'arbre de la liberté et ont nommé La Liberté, fille de François et de Françoise Caraïbes, née le 2 nivôse courant et ont signé avec nous jour et an que dessus »¹⁷.

Mais il est intéressant de noter la présence de Caraïbes dans d'autres régions de l'archipel. Ainsi, par son dépouillement des registres de la ville de Basse-Terre entre 1800 et 1830, Josette Faloppe¹⁸ a-t-elle pu noter pour les années 1805 à 1807 quatre actes faisant référence à neuf personnes, appelés par leur seul prénom :

- le 6 août 1805, « décès de Pierre, fils naturel de Marie-Joseph, Caraïbée » domiciliée à Basse-Terre. Il est mentionné comme natif du quartier du Matouba ;
- le 24 avril 1807, « décès de Marie-Louise, Caraïbée » à l'âge de 45 ans, en son domicile à Basse-Terre ; celle-ci est native de Sainte-Rose ;
- le 29 décembre 1806, « naissance de Félicité, Caraïbée » ; La mère de Félicité a accouché de celle-ci le neuf pluviôse de l'An Trois [28 janvier 1795] au quartier de Petit-Canal, et la naissance de l'enfant a été déclarée à Basse-Terre le 29 décembre 1806, avec présentation dudit enfant ;
- le 20 octobre 1807, « la nommée Marie-Louise, de nation caraïbée, était décédée en son domicile de cette ville de Basse-Terre, âgée de 23 ans », native de Petit-Bourg et fille naturelle de « la nommée Marie-Anne d'après son extrait baptismal ».

Que signifient ces présences de Kalinago dans la ville de Basse-Terre au tout début du XIX^e siècle ? D'aucuns ont pu évoquer une connexion avec les Caraïbes de la Dominique en liens commerciaux avec la capitale de la Guadeloupe.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, c'est également sur les îlets du Grand-Cul-de-Sac marin (îlet Christophe par exemple) et du Petit-Cul-de-Sac qu'apparaît la présence de quelques familles kalinago : actes de baptême à Baie-Mahault, mariage ou décès à Petit-Bourg. Le 5 décembre 1782, à l'occasion de l'inhumation de Thérésine dans le cimetière de la paroisse, nous apprenons que ses parents, tous deux « carahibes », résidaient habituellement aux îlets¹⁹. Est-ce que Marie-Louise décédée à Basse-Terre le 24 avril 1807, mentionnée comme née à Sainte-Rose ne pourrait pas venir d'un ces îlets côtiers du nord de la Basse-Terre ? De même, son homonyme native de Petit-Bourg disparue le 20 octobre de la même année ? Ou encore Félicité née au quartier de Petit-Canal voisin du Grand-Cul-de-Sac ? Il pourrait être aussi signalé Charles Elizée Duchemin (1833-1908), connu comme tambour-major des Zouaves de la Garde Impériale dont deux photographies, de face et de profil sont conservées au Muséum national d'Histoire naturelle²⁰. La légende des clichés datés de 1862 mentionne qu'il a alors 27 ans, et qu'il est « né à Sainte-Rose

17. Renseignement fourni par Gérard Lafleur.

18. Faloppe (1993, p. 282-283) : Reg. Ét. Civ., Basse-Terre, bte 104, actes n° 265, 1805 et n° 26, 1807 ; bte 81, acte n° 152, 1806. Arch. Dép. Guad.

19. Cité par Gérard Lafleur. p. 235.

20. Côte SAP 155(7)/ 34.

(Guadeloupe), origine maternelle Caraïbe et paternelle française (Bourgogne) » La brillante carrière de ce militaire d'origine guadeloupéenne, ayant obtenu la Légion d'honneur, a été étudiées par David Quénéhervé et Bernadette Rossignol²¹. Ces derniers précisent que son père était en fait normand et doutent de l'origine caraïbe de sa mère qu'aucun document n'atteste.

Observons que toutes ces personnes identifiées comme « Caraïbes » portent seulement un prénom, toujours chrétien. Nulle trace repérée de patronymes d'origine amérindienne qui se seraient maintenus tardivement.

Du côté de Marie-Galante

Si quelques descendants des Kalinago ont habité, très isolés, dans la capitale basse-terrienne ou dans d'autres endroits de l'île de la Guadeloupe proprement dite, les derniers refuges où les Amérindiens se sont maintenus un temps sont les plus éloignés des terres colonisées. Commençons par Marie-Galante où ce sont les rivages nord de l'île où l'on trouve leurs traces tardivement. Quelques voyageurs et quelques registres d'état-civil rappellent ces présences dans la grande dépendance. A propos de Marie-Galante, et au vu de sa situation géographique, des connexions étroites se sont toujours visiblement maintenues avec le territoire Kalinago de l'île de la Dominique, à proximité, au sud.

La présence de quelques familles ou individus identifiés comme Caraïbes apparaît dans les écrits d'auteurs du tout début du XIX^e siècle. Dans ses « Souvenirs des Antilles » relatant son voyage en 1815 et 1816 aux Etats-Unis et dans les Antilles, le Baron de Montlezun parle d'un séjour à Marie-Galante dans « l'habitation C... à une heure de Grand-Bourg à cheval ». Par recoupement il pourrait s'agir de l'habitation du sieur de Calbiac. Voici comme il raconte sa rencontre avec une famille caraïbe :

« Mardi 28 mai 1816; Grand-Bourg (Marie-Galante). Je quittai hier après-midi, l'habitation C... dans l'intention de m'embarquer pour la Pointe-à-Pitre. [...] J'ai rencontré, dans ma route vers le Grand-Bourg, une famille caraïbe venant de la Dominique ; elle allait visiter d'autres Caraïbes établis tout près de l'habitation où je demeurais. Cette dernière famille n'est point formée de Caraïbes de sang pur ; elle est de race mixte, caraïbe et nègre ; celle-ci est accusée par les traits du visage, la grosseur des lèvres et le nez épaté. L'autre est pleinement indiquée par le teint, et par la nature des cheveux, noirs et lisses, absolument comme ceux des indiens. Ceux venus de la Dominique, étaient de race caraïbe pure ; il n'en reste aujourd'hui qu'un très petit nombre de familles. Ils s'étaient défaits au Bourg, à vil prix, d'un arc et de plusieurs flèches, à la manière de leur nation. J'ai vivement regretté d'avoir manqué cette occasion de me procurer ces objets curieux. On voit, dans beaucoup d'habitations, des pierres polies en forme de haches, de diverses grandeurs. Les anciens Caraïbes s'en servaient, faute de connaître le fer. Aujourd'hui elles tiennent lieu de poids pour vendre ou acheter²² ».

21. <http://www.ghcaraibe.org> › articles › 2020-art29.

22. Montlezun, Baron de. *Souvenirs des Antilles : voyage en 1815 et 1816, aux États-Unis et dans l'archipel caraïbe; aperçu de Philadelphie et New-York; descriptions de la Trinidad, la Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Martinique, Guadeloupe, Marie-Galante, Saint-Christophe, Sainte-Croix et Saint-Thomas*. Paris : Chez Gide Fils, 1818, tome II p. 143-144.

L'auteur confirme ainsi les liens avec leurs cousins de l'île voisine de la Dominique :

« Ils portent quelques fois de la Dominique, où ils vivent dans des retraites, sur les bords de la mer, des perroquets d'une espèce particulière, qui ne se voit que dans cette île, où l'on n'est point parvenu à les détruire comme à la Guadeloupe où ils abondaient autrefois ; ce qui est connu par la tradition. Ils portent aussi un petit quadrupède nommé agouti, à poil noir et luisant, au museau pointu, et que l'on dit un excellent manger²³ ».

Un autre témoin a séjourné sur l'île de Marie-Galante quelques années auparavant, à la fin juillet 1808 : il s'agit de John Augustine Waller, chirurgien de la Royal Navy britannique, qui a profité de l'occupation anglaise de l'île à partir de mars 1808.

Décrivant ses promenades vers l'extrémité nord de l'île, il décrit :

« Il y a encore ici un petit reste d'indigènes autochtones, les Caraïbes ; du moins, on rencontre ici des familles que l'on dit être des Caraïbes, mais j'ai toujours soupçonné qu'elles avaient été mélangées à du sang africain ou français. J'ai vu, cependant, pendant la campagne, un homme et une femme que la curiosité avait attirés dans l'un des postes français les plus septentrionaux, et que j'ai considérés comme de véritables Caraïbes.

Ils étaient d'une couleur cuivrée foncée, avec de longs cheveux noirs, des visages plats, et un visage plus hideux que celui d'un nègre africain. Ils étaient sales et complètement nus, à l'exception d'une couverture très droite autour de la taille. Ces personnes ne comprenaient pas le langage Nègre-Français commun, sauf quelques mots, et je n'ai pu trouver aucun nègre capable de converser avec eux. Je n'ai pu obtenir que peu d'informations sur ces Caribéens, sinon qu'il y avait quelques familles résidant sur les plus hautes collines dans les parties non cultivées du district nord, mais que leur nombre devait être très faible²⁴ ».

Le marin britannique explique ensuite pourquoi il a fait cette description :

« J'ai été amené à cette digression par l'opinion commune qui prévaut en Europe, que la race caraïbe est éteinte. Elle est en effet réduite à quelques familles dans quelques-unes seulement des îles qui portent leur nom : le plus grand nombre se trouve à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent ; il y en a aussi dans les montagnes de Dominique²⁵ ».

23. Montlezun, tome II, p. 145.

24. Waller, John Augustine. *A voyage in the West Indies: containing various observations made during a residence in Barbadoes, and several of the Leeward Islands...*

London: Printed for Sir Richard Phillips and Co, 1820, p. 85-86.

Here is still a small remnant of the aboriginal natives, the Caribees; at least, there are families to be met with here said to be Caribs, but I have always suspected them to have been mixed with African or French blood. I saw, however, during the campaign, a man and a woman whom curiosity had attracted to one of the most northern of the French posts, whom I considered to be genuine Caribs. They were of a dark copper colour, with long black hair, flat faces, and a countenance more hideous than that of an African negro. They were filthy in their persons, and quite naked, excepting a very straight covering round their waist. These persons did not understand the common Negro-French, except a very few words, nor could I find any negro that could converse with them. I could obtain but little information respecting these Caribee people, only that there were some families of them residing on the highest hills in the uncultivated parts of the northern district, but that their numbers must be very few.

25. Waller, p. 86.

I have been led into this digression by the common opinion prevailing in Europe, that the Caribee race is extinct. It is indeed reduced to a few families in only a few of the islands

Ces familles kalinago de Marie-Galante apparaissent furtivement dans quelques actes d'état-civil à la même époque. Ainsi à Grand Bourg, le 30 nivôse an VI (21 janvier 1798) est enregistré le décès de Commère caraïbesse, 60 ans, sur l'habitation Letreille. Le 28 octobre 1816, toujours à Grand-Bourg, c'est la naissance de Marie-Eliza Galtier, de père et de mère Caraïbes qui est actée. « Aujourd'hui treizième jour du mois de mars de l'année mil huit cent dix-sept, à midi [...] est comparu le nommé Charles Galtier, d'origine Caraïbe, habitant Cafeyer au quartier de Grand-Bourg de Marie-Galante. [...]

Ledit Galtier nous a déclaré que la nommée Marie Maret, aussi d'origine Caraïbe, son épouse légitime, est accouchée sur leur habitation sur-précitée, d'un enfant de sexe féminin²⁶ ». Nul doute que d'autres habitants de Marie-Galante avaient une ascendance kalinago. C'est ce que prête le chanoine Ballivet à l'homme politique Melvil-Bloncourt, né en 1825 à Grand-Bourg : « il descendait, par sa mère Crayette-Leblond, de la race éteinte des Caraïbes²⁷ ».

Infatigable explorateur du passé de Marie-Galante, tant pour l'histoire que pour l'archéologie, Maurice Barbotin rapporte un ultime témoignage datant des années 1960 à propos des Kalinago de l'île : « de nos jours [...] dans plusieurs familles de la région où ils avaient leur dernier carbet on retrouve des traces indubitables de leur métissage, traces qui s'atténuent de plus en plus vite. Ainsi j'ai connu une vieille dame décédée il y a une dizaine d'années, qui me confia ses peines : « Ma maman était une griffe à Caraïbe, elle avait de beaux cheveux noirs glacés²⁸ ».

Face à cette mémoire amérindienne qui s'évanouit, l'archéologie peut être, jusqu'à un certain point, un auxiliaire. Ainsi, le site de l'anse du Coq, à l'extrémité nord-est de Marie-Galante, s'avère-t-il avoir été habité par les Kalinago dans les temps des tous débuts de la colonisation comme en témoignent les vestiges découverts. Est-ce que leurs descendants ont vécu là jusqu'au début XIX^e siècle et seraient les familles rencontrées par le marin Waller en 1808 ? Maurice Barbotin le mentionne sur la carte de Marie-Galante qu'il publie en 2001 : « n° 13, plage d'arrivée des Arawaks puis Caraïbes qui venaient cultiver. Puis emplacement du dernier village caraïbe jusqu'au 19^{ème} siècle²⁹ ».

Derniers refuges en Grande-Terre

Les confins les plus lointains et les plus arides de la Grande-Terre bordée de falaises dominant l'océan Atlantique sont l'autre région où est attestée une présence tardive de Kalinago. Nous avons relevé leur implantation sur les cartes du XVIII^e siècle. Quelques descriptions au travers de la littérature d'historiens et de voyageurs au cours du XIX^e siècle décrivent ces

that bear their name: the greatest number are to be found in St. Lucia and St. Vincent's; there are also some in the mountains of Dominique.

26. Laleur 1992, p. 236. <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/>

27. Ballivet, Chanoine. *Marie-Galante*. Extrait de « *Nos Paroisses* », Écho de la Reine, juin 1937 à septembre 1938 inclus et mars 1940. Basse-Terre, Imprimerie Catholique, p. 43.

28. Barbotin, Maurice. *Arawaks et Caraïbes à Marie-Galante*. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 11, année 1969. Basse-Terre : Archives départementales, p. 118.

29. Barbotin, Maurice. *Marie-Galante en Guadeloupe. Sa vie créole, son guide historique*. Paris : L'Harmattan, 2001, p. 350-353.

communautés amérindiennes acculturées et en passe d'être absorbées par la culture dominante. Dans un article de la *Gazette officielle de la Guadeloupe* du 20 avril 1855, Louis-Charles Grellet-Balguerie, ayant occupé plusieurs postes dans l'administration judiciaire en Guadeloupe, en particulier au Moule, liste les différents emplacements où vivent les « derniers sauvages Caraïbes [...] réfugiés dans les terres maritimes qu'on appelle les Fonds-Caraïbes de l'Anse-Bertrand, les Fonds-Caraïbes de la Pointe-des-Châteaux, de Saint-François, ou du côté du port de Moll (Le Moule)³⁰ »

Cette dernière présence reste la moins précise et demeure évanescence. Rares en sont les mentions, jusqu'à nouvelle découverte. Rapportant son voyage aux Antilles publié en 1842, Granier de Grassac signale avoir rencontré un Amérindien près de la Porte d'Enfer du Moule : « J'étais allé, un jour, visiter la porte d'Enfer, dans le quartier Saint-François, à la Grande Terre. Le docteur Cicéron m'avait mené à travers des halliers presque impénétrables jusqu'à ce singulier monument sculpté par la mer, et qu'on prendrait pour l'arc d'Orange [...] lorsque nous rencontrâmes une peau rouge, qui écrasait des crabes et qui allait pêcher : c'était un Caraïbe, âgé d'à peu près vingt ans, fort reconnaissable du reste, à ses lèvres, qui étaient minces, à ses yeux, qui étaient légèrement relevés par l'angle extérieur, à ses cheveux, qui étaient plats, à son nez, qui était effilé, et à ses jambes, qui n'étaient pas cambrées³¹. Une autre mention bien limitée a été repérée en 1896, parlant de Caraïbes au même endroit : « Il y a très peu d'années, il existait encore deux vieillards de cette nation; leur demeure était située sur le bord de la mer, non loin de la ville du Moule, dans un site très pittoresque appelé la Porte-d'Enfer³² ». Cette présence reste bien floue et, en tout cas, n'a pas été retrouvée sur les documents cartographiques, ni archivistiques à notre disposition.

En remontant vers le nord de la Grande-Terre, un territoire kalinago est bien délimité par la carte de 1732 et situé juste au nord de l'anse des Corps, dominant les falaises sur l'océan Atlantique. S'il se trouve aujourd'hui sur la commune d'Anse-Bertrand, sur ce plan ancien, avant la création de celle-ci, la parcelle n° 562 avec comme propriétaires « Les Caraybes » est inscrite dans la paroisse du Port-Louis – Pointe d'Antigues. D'une superficie de 55 carrés³³, soit environ une cinquantaine d'hectares. La mention « Caraïbes » apparaît sur les cartes des Ingénieurs du Roi quelques décennies plus tard, cependant aucune autre information n'a été retrouvée quant à ses habitants, ni concernant la date d'abandon de ces terres aujourd'hui désertes.

L'occupation de la région de la Pointe des Châteaux, paroisse puis commune de Saint-François, à l'extrémité orientale de la Grande-Terre est bien localisée même si les sources la décrivant restent également rarissimes. Ainsi le relevé d'arpentage de 1732 de la Grande-Terre ne mentionne pas explicitement de propriétaires caraïbes, contrairement

30. Grellet-Balguerie, L. Armes et instruments des anciennes peuplades des îles de Guadeloupe et dépendances. *Gazette Officielle de la Guadeloupe*, n° 22, Vendredi 20 avril 1855, p. 2.

31. Granier de Cassagnac, A. *Voyage aux Antilles françaises, anglaises, danoises, espagnoles, à Saint-Domingue et aux Etats-Unis*. Première partie : les Antilles françaises. Paris : Dauvin et Fontaine Libraires, 1842, p. 100-101.

32. Desplantes, Fr. *Les veillées de Grand'Maman*. Rouen : Mégard et Cie, 1896, p. 127.

33. Un carré unité de superficie valant environ un hectare. 100 pas de côté, un pas valant 3 pieds en Guadeloupe, 1 pied environ 0,33 m. (Lafleur, 1992, p. 234).

aux deux autres sites du nord de l'île. La parcelle n° 290 de cette carte correspond exactement au lieu où la mention « Caraïbes » apparaît quelques années plus tard sur les deux cartes des Ingénieurs du Roi ; notons qu'en 1732 quatorze noms de personnes se partagent ce lot, ce qui est unique dans le secteur où usuellement chaque parcelle correspond à un unique propriétaire. Est-ce que ces individus sont, tous ou partie, des Caraïbes ? Au même endroit sont inscrits les toponymes de l'« Anse Caouen » ou « petit Coen », et non loin « Kaniqui » et « pointe Caniquit » qui paraissent d'origine caraïbe, le premier issu de « kawan », tortue de mer³⁴.

Il reste chez les habitants de cette extrémité orientale de la Grande-Terre et autour de Saint-François quelques souvenirs d'aïeux amérindiens, notamment chez des familles ayant une activité de pêcheurs, qui pourrait être dans le droit héritage des grands marins qu'étaient les Kalinago. Puis il ne faut exclure de trouver des documents plus précis, comme le montre une histoire rapportée par l'écrivain contemporain controversé, Jean Raspail. Dans une relation de ses « derniers voyages aux Antilles », celui-ci raconte d'abord : « Je possède depuis peu dans mes archives personnelles une inestimable photographie, extraite d'un livre sur les Caraïbes [...] publié juste avant la guerre et dont l'auteur est mort depuis longtemps. Cette photographie représente une famille caraïbe au complet en 1925. Elle a été prise en Guadeloupe, mais l'auteur a oublié d'en indiquer les références. Il mentionne simplement la commune de Saint-François, à l'entrée de la pointe des Châteaux, d'où cette famille était originaire. [...] Reste l'extraordinaire présence de six Caraïbes sur cette photo. On ne peut se tromper sur leurs traits, le métissage y est à peine sensible, tempes asiatiques, paupières mongoles. On ne peut pas non plus se tromper d'année. Les femmes, dont deux sont jeunes, portent le chapeau cloche enfoncé sur le front à la mode de 1925. Les hommes sont en veston, col cassé et cravate. [...]. A l'extrémité gauche de la photo, une jeune femme tient un enfant par la main³⁵ ». L'auteur de *Bleu Caraïbe et citrons verts* relate avoir parlé de cette photographie à « Amédée³⁶ » habitant la région mais ignorant qu'il y avait des « descendants de Caraïbes dans cette région ». « Léopold, le majordome » serait alors intervenu dans la discussion :

- « – Mais c'est vrai ! D'abord, il y a une grande pierre gravée, à un kilomètre d'ici, dans les taillis. C'est une espèce d'écriture avec des petits bonhommes, des soleils. Je l'ai vue une fois. Aujourd'hui, pour y aller, il faudrait tailler son chemin au sabre. Si Y. le voulait, on pourrait retrouver cette pierre. Mais il faudrait le lui demander, et ensuite ne rien dire à personne. Il n'aimerait pas ça.
- Y. dit Amédée. Pourquoi Y. ? Je le connais. Qu'est-ce qu'il a à voir dans cette affaire ?

34. Renseignements de Henry Petitjean-Roget. Rappelons aussi que l'important site précolumbien de l'Anse à la Gourde est à quelques centaines de mètres au nord, preuve d'une présence amérindienne millénaire dans la région de la Pointe des Châteaux.

35. Raspail, Jean (1980). *Bleu Caraïbe et citrons verts. Mes derniers voyages aux Antilles*. Paris : Robert Laffont, 1980, p. 101-102. Il serait intéressant de retrouver la dite publication et photographie.

36. Il s'agit d'Amédée Huyghes Despointes, propriétaire du domaine du Maud'huy à Saint-François.

- Caraïbe, dit seulement Léopold. Lui et toute sa famille.
Y. était un petit planteur de canne. Ses terres voisinaient avec celles de M. [Le Mauduit]
- Maintenant que tu me le dis... fit Amédée. Je le prenais pour un coolie. [...]
- Quel âge a-t-il ? demandai-je
- A peu près le mien, répondit Léopold. Dans les cinquante ans.
- Ce serait l'âge, aujourd'hui, du petit garçon de la photo³⁷ ».

Nul doute que des habitants de la commune de Saint-François ont un lien de descendance directe avec ces Kalinago de la Pointe des Châteaux³⁸.

L'ultime territoire caraïbe d'Anse-Bertrand

Finalement à propos des derniers Caraïbes de la Guadeloupe, la présence la plus importante, la plus tardive et la mieux connue s'avère être dans l'extrême nord de la Grande-Terre, sur la commune actuelle d'Anse-Bertrand, près de la pointe de la Grande Vigie. C'est là qu'un éphémère « territoire caraïbe » a même été délimité par l'administration coloniale à la fin du XIX^e siècle mais sans lendemain. Les derniers habitants du lieu se sont ensuite insérés dans la population créole, perdant leur identité et gardant seulement un vague souvenir de leurs lointaines origines kalinago.

Danièle Bégot a résumé l'histoire de ces terres septentrionales de l'archipel : « ce n'est qu'en 1737 que cette partie de l'île, peut-être originellement baptisée « Anse-Saint-Bertrand », a été érigée en quartier. La colonisation y a donc été tardive, ne se lançant réellement sur ces terres de sécheresse, délimitées à l'ouest par l'anse Plante et à l'est par l'anse à la Barque, que lorsque les bons sites étaient presque tous occupés ailleurs »³⁹. Le plan d'arpentage de 1732, où il est toujours question de la paroisse de Port-Louis-Pointe d'Antigue, montre combien toute la pointe du Nord est encore délaissée, avec peu de noms de colons. Une propriété caraïbe de 150 carrés (150 ha environ) y est délimitée, numérotée 625, bordée à l'est par l'anse du Gros Pistolet et longeant les falaises de la pointe nord d'île. Elle servira d'assise à l'occupation de familles descendant de Kalinago jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Dans sa description du quartier de l'Anse-Bertrand, publiée en 1823, Boyer-Peyreleau en livre une évocation propre au style et aux jugements de l'époque : « sur la côte de l'E., à l'anse du petit Port-Land, on trouve encore une réunion de sept ou huit familles descendantes des anciens Caraïbes, unique reste de ces aborigènes infortunés, sur lesquels les Européens ont usurpé la Guadeloupe. Ces familles ne s'occupent que de pêche ; elles ont toujours conservé, du caractère de leurs aïeux, un pen-

37. Raspail, Jean (1980). *Bleu Caraïbe et citrons vers. Mes derniers voyages aux Antilles*. Paris : Robert Laffont, 1980, p. 113-114.

38. La preuve en est aujourd'hui d'une personne dont la famille maternelle est précisément originaire du secteur de la Pointe des Châteaux correspondant aux parcelles « caraïbes » du XVIII^e siècle qui, faisant établir un test génétique, a découvert des origines amérindiennes dans son ADN ; cela venant confirmer une tradition familiale qui faisait état d'aïeux caraïbes.

39. Bégot, Danièle. Anse-Bertrand, Guadeloupe in Adélaïde-Merlande, Jacques dir. *Histoire des Communes, Antilles-Guyane*. Pressplay, 1986, p. 99.

chant irrésistible à l'oisiveté⁴⁰ ». Sa carte de la Guadeloupe dressée en 1822 positionne la mention « Caraïbes » au niveau de la Pointe de la Grande Vigie.

Créée en 1837, la commune d'Anse-Bertrand a été divisée en cinq sections en 1852 dont l'une a pris officiellement le nom de « quartier des Caraïbes », consacrant une dénomination déjà ancienne et d'usage courant⁴¹. C'est par cette attribution toponymique que, dans le registre d'état-civil, seront localisés ceux qui vivaient à cet endroit et revendiquaient une ascendance caraïbe. Ainsi, en 1849, dans le registre des « nouveaux citoyens » figure une certaine Rachel dite demeurant « aux Caraïbes »⁴².

Cependant, ces quelques descendants des Kalinago de Guadeloupe sont en voie d'être totalement assimilés et intégrés dans la société créole. Leurs traditions, leur langue, leurs croyances se sont évanouies et ils apparaissent dans les textes des auteurs de l'époque comme les derniers survivants d'un passé lointain, devenu un brin mythique et quasi archéologique. À titre d'exemple, Louis-Charles Grellet-Balguerrie évoque, dans les pages de la *Gazette de la Guadeloupe*, les restes de ces « anciennes peuplades », de ces « insulaires intrépides » et il envoie à Paris toute une collection de haches de pierre et autres instruments de pêche pour l'exposition universelle de 1855. Dans ce lot, pour la pièce n° 36, il donne une information étonnante qui mériterait de pouvoir être vérifiée : « coupe, vase des sacrifices ou lampadaire, conservé de puis 50 ans à l'Anse-Bertrand, comme ayant appartenu au dernier cacique des Fonds-Caraïbes de cette anse. C'est un don de M. Laporte, receveur de l'enregistrement, autrefois au Port-Louis, au Moule, aujourd'hui à la Martinique⁴³ ». Nos récentes recherches établissent qu'une partie de la collection de Grellet-Balguerrie est aujourd'hui conservée au musée d'Aquitaine de Bordeaux. Ce « vase des sacrifices » (*sic*) ayant appartenu à un Caraïbe d'Anse-Bertrand n'y est hélas pas conservé. Un tel objet a-t-il pu rester dans les mains d'un habitant du territoire caraïbe jusqu'au XIX^e siècle ? Cela sera sans doute à jamais invérifiable.

Cependant, l'ultime processus d'éviction des Caraïbes de l'archipel guadeloupéen est en marche, inexorable. Gérard Lafleur rapporte qu'en 1865, les habitants des lieux engagèrent une action devant le maire de la commune pour établir et sauvegarder leurs droits sur les terrains où ils résidaient. « La plupart de ceux qui comparaissent devant le maire sont artisans : maçon comme Ségéor Georges ou Maréchaux Etienne, maître maçon, charpentier comme Auguste Dunoyer, cultivateur comme Dulche Jean-Jacques ou propriétaire comme Dunoyer St. Ode. Quelques-uns sont encore marins comme Joseph Edouard⁴⁴. » Alors que Boyer-Peyreleau les décrivait encore quelques décennies auparavant comme pratiquant seulement une activité de pêcheurs, s'observe dans la seconde

40. Boyer-Peyreleau, Eugène, Edouard. *Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe, depuis leur découverte jusqu'au 1er janvier 1823*. Paris : Brissot-Thivars, 1823, tome I, p. 273.

41. *Gazette Officielle de la Guadeloupe* du 10 juin 1852.

42. A.D.G., série état-civil, commune d'Anse-Bertrand, registre des nouveaux citoyens (1848), carton 52, signalé par Bégot (1986) p. 101.

43. Grellet-Balguerrie, L. « Armes et instruments des anciennes peuplades des îles de Guadeloupe et dépendances ». *Gazette Officielle de la Guadeloupe*, n° 22, Vendredi 20 avril 1855, p. 1.

44. Lafleur, Gérard. *Les Caraïbes des Petites Antilles*. Paris : Karthala. 1992, p. 245.

moitié du siècle leur intégration dans la société guadeloupéenne, comme leur métissage ethnique. Parallèlement leur territoire fait l'objet des convoitises des grands propriétaires habitants sucriers de la Grande-Terre. Leur démarche auprès de la municipalité s'inscrit dans ce contexte où, notamment le propriétaire de l'habitation Budan tentait de s'emparer des 200 hectares qui appartenaient encore en indivision, aux familles qui y résidaient. Ils tentèrent une dernière démarche auprès du directeur de l'Intérieur en 1883 pour faire valoir leurs droits de propriété.

« Nous possédons toujours le titre de Caraïbes »

Leur pétition envoyée, sous couvert du maire d'Anse-Bertrand, auprès des autorités coloniales est l'acte ultime de leur revendication et sans doute le dernier (et peut-être le seul) document écrit par des Guadeloupéens se revendiquant Caraïbes. L'original de cette lettre, signalée par Armand Corre en 1890, a semble-t-il disparu ; ce dernier en a publié un extrait dans son ouvrage *Nos Créoles*. Une recherche au Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye (ancien nom : Musées des Antiquités Nationales) a permis de retrouver différents documents envoyés par Armand Corre à la fin du XIX^e siècle au directeur de l'établissement de l'époque, Alexandre Bertrand, dont la copie intégrale de ladite pétition⁴⁵. Ce manuscrit de la main d'Armand Corre commence par le commentaire introductif suivant :

« Un débris de population Caraïbe existe à la Guadeloupe. A diverses reprises, les populations voisines avaient essayé de s'approprier les terres sur lesquelles vivaient ces malheureux. De là, les curieuses pièces qu'on va lire. Les réclamations des Caraïbes viennent de se renouveler (mars 1886) et l'administration s'est empressée d'y faire droit ».

Puis est livrée la « copie textuelle » de la lettre-pétition adressée à Monsieur le Directeur de l'Intérieur à Basse-Terre, avec comme référence « arch. n° 2563⁴⁶ » relevée par A. Corre. Nous reproduisons ci-après l'intégralité de ce document émouvant (feuillet 52, 53 et 54) :

« Monsieur le Directeur,

En vue d'une attaque qui vient de nous frapper, nous avons l'honneur de vous signaler les faits qui nous n'en doutons pas, doivent entraîner un ordre à notre situation actuelle. Comme pères de familles, pensant sur la rectitude de votre bon jugement étant chef de l'administration coloniale, nous vous soumettons avec confiance notre cause.

Monsieur le Directeur, depuis le 18^e siècle, lorsque les Caraïbes disparurent, lorsqu'étant venus fonder des colonies aux îles du vent, les français, les anglais et les Hollandais, il y avait pourtant un parti des Caraïbes qui s'étaient mis en accord avec le gouvernement français, qui ont suivi et obéi aux lois de cette puissance, qui ont toujours conservé leur indépendance bien qu'ils étaient illettrés, et siégeant à l'anse Bertrand, hameau ou habitation qui porte leurs noms (Caraïbes) ; dont nous sommes leurs descendants, et bons français de toute nature. Nous travaillons premièrement pour élever

45. Tous mes remerciements à Corinne Jouys-Barbelin, responsable du service des Ressources documentaires – Archives, bibliothèque, photothèque du Musée d'Archéologie Nationale.

46. Ce numéro 2563, comme le suivant 3199 relevés par A. Corre pourraient correspondre à des numéros de référence des Archives de la Guadeloupe dans les années 1880.

nos enfants sur ces mêmes terres, qui nous appartiennent il nous semble, il y a bien des années, et que personne ne nous ayant cherché aucune chicane. Nous sommes à plusieurs bien différentes familles mais nous possédons toujours le titre de Caraïbes, nous travaillons en paix et tranquillité.

Aujourd'hui tout à coup l'h^{ion} Budam veut emporter tout notre dépendance, est déjà même entré à prendre plusieurs maisons des familles par l'arpenteur chargé de l'usine C^{ie} Souques et Cail. Nous nous comprenons pas comment peut s'est-il faire que l'h^{ion} Budam emporte les terres qui, si longtemps à notre possession, venant pas nos ancêtres en premier, et en second par nos aïeux, que personne ne les ai jamais conquises. Nous nous rappelons une fois quand nous étions plus jeunes Mr Budam lui-même, quand il possédait antérieurement son habitation, il avait voulu faire de même, sauf qu'il n' a pas cherché d'autant en prendre ; D'après les réclamations que nos pères ont faites devant l'administration de cette époque. Mr Budam s'était bien vite retiré et le même gouvernement lui a fait connaitre sa borne en conséquence qu'il reste au bas de la montagne il avait été défendu de connaître le sommet, et depuis les choses marchèrent néanmoins toujours bien, il y a à peu près 40 ans.

Aujourd'hui maintenant l'h^{ion} Budam est réunie à la C^{ie} Souques et Cail ; nous venons encore choqués envers d'eux bien plus sévères qu'à le passé, l'arpenteur nommé Guérin nous a déjà fait des observations très choquantes non seulement son arpentage qui, déjà pris plusieurs de nos maisons, qui est au sein de notre domaine. Il nous déclare nettement qu'il ne connaît personne, qu'il n'y a pas loi qui peut se faire reculer les bornes qu'il a fait, qu'il connaît que Souques et Cail, et que nous pouvons immédiatement nous débarrasser.

A ce mot, Monsieur le Directeur de l'Intérieur, nous qui savons parfaitement les idées de Mr Souques, il profite de sa richesse et celle de la C^{ie} Cail pour établir son projet qui veut avoir entièrement la colonie pour empêcher l'indépendance des malheureux pères des familles.

En conséquence Monsieur le Directeur de l'Intérieur nous venons vous transmettre notre situation comme des malheureux pères des familles, et vous priant de prendre en considération notre sort et l'avenir de nos pauvres enfants en établissant un article pour empêcher, sur ce que Mr Souques et son arpenteur veulent en faire de nous ; nous sommes des bons citoyens français et des bons contribuables que la commune de l'anse Bertrand ne peut reprocher dans aucun cas : nous avons le droit sur 200 h^{ares} de terre h^{ion} Caraïbes.

Recevez Monsieur le Directeur de l'Intérieur l'expression de nos sentiments avec parfaite considération en lui donnant les suites nécessaires.

Signatures :

Ségeor Gontrant et famille
F^{ille} Veuve Meraul Deschamps
Segeor Chrisostome et f^{ille}
Alexis S^{te} Aimé
Dunoyer Auguste
M^{me} Joseph
F^{cois} Adrien
Dame Dunoyer née Segeor
Dunoyer Elodie
Dunoyer S^t-Jean
P. Monlouis Deschamps M^{me} M. Deschamps
Y. Joseph Deschamps,
Segeor Justine,
Desnoyers Claris
Emmanuel Deschamps dite Clairville

Pour approuver que l'habitation Caraïbes appartient aux descendants de même race ci-dessus nommés bien qu'ils en manquent encore d'autres qui a le même droit et qui sont dans les communes étrangères. Le maire de la commune.

Certifié B. Maréchaux,
Anse Bertrand, 28 novembre 1883 ».

Armand Corre a recopié dans la foulée un deuxième document, référencé n° 3199 : « Lettre du chef de l'enregistrement, en réponse à demande de renseignements faite par la Direction de l'Intérieur », datée du 21 décembre 1883 (feuillet 55 et 56). Ce fonctionnaire cite d'abord Boyer-Peyreleau rapportant le fait qu'il y encore sept ou huit familles descendantes des anciens caraïbes, à l'anse du petit Portland. Puis il poursuit :

« On appelle le Port-Land toute cette partie de la commune de l'anse-Bertrand qui s'étend de l'anse de ce nom à la pointe de la Grande-Vigie ou du Nord, extrémité septentrionale de la Grande Terre. Après l'anse du Port Land dans laquelle se terminent les 3 autres et admirables falaises de notre côte orientale, la côte moins élevée dessine l'anse et la pointe de la Savane, l'anse et la Pointe du Pistolet.

Des Caraïbes, qui étaient restés à la Guadeloupe, retenus par l'amour invincible de la patrie, refoulés par la marche ascendante de la civilisation française, auraient fini par s'établir dans cette partie de l'île, où ils ne vivaient que du produit de leur pêche, n'ayant jamais pu s'astreindre au travail de la terre.

Leur occupation du lieu où ils étaient confinés a-t-elle jamais été autorisée par un acte de concession de l'autorité ? On ne peut le savoir aujourd'hui. Mais il est un fait certain, c'est que l'administration locale ne les a jamais inquiétés, leur a toujours laissé la paisible jouissance des terres sur lesquelles ils s'étaient fixés, leur a permis de transmettre leurs maisons ou leurs terrains à leurs descendants. Cette possession est aujourd'hui plus que séculaire.

Les habitants ont ainsi pendant de longues années respecté la propriété de ces malheureux. Les premiers troubles à leur droit de possession remontent vers 1805. Les propriétaires des sucreries voisines ont à cette époque tenté de les dépouiller et exercé contre eux mêmes la violence. Les tracasseries ont été si loin que beaucoup de ces infortunés se sont réfugiés à la Dominique, à la Grenade et à la Côte ferme. Ceux d'entre eux qui avaient subi sans se courber cette persécution, ne constituaient en 1823 que 7 ou 8 familles ainsi que l'écrit Boyer Peyreleau, qui ajoute : « [...] On remarque aussi, dans ces descendants de la race américaine, les cheveux noirs et lisses, les yeux gros et saillants et les formes épaisses des caraïbes ; mais ils sont confondus avec les mulâtres, par la couleur de leur peau et par leur langage⁴⁷ ».

Leur type n'était pas resté pur et des croisements soit avec des blancs soit, avec des personnes de race africaine, l'avait oblitéré (*sic*), sans le faire disparaître cependant.

Leurs descendants avaient fini par se concentrer sur un plateau dit Terres des Caraïbes, compris entre l'anse Pistolet au Nord, le trou à Perche au S.S.O et l'angle des terres de l'habitation Laberthodière au S.E.

En 1853, un conflit s'est élevé entre plusieurs de ces Caraïbes et l'un d'eux, Désir Lamprasse qui avait la prétention de s'accaparer (*sic*) de toutes les terres dites Caraïbes ».

47. Boyer-Peyreleau (1823) p. 274.

Sur un dernier feuillet (57), Armand Corre mentionne : « Suit une enquête sur les terres occupées par les Caraïbes avec propositions de relèvement cadastral », sans autre document, ni relevé.

Nous ignorons si une réponse formelle de l'administration fut envoyée aux signataires caraïbes de la lettre de novembre 1883. Cependant, à la suite de ces démarches, un levé fut réalisé sur le terrain, dressé d'après un plan d'arpentage de Mr Guérin ; un projet verbal d'arpentage fut réalisé au Port-Louis le 14 septembre 1884 par Mr Varannes. Ces renseignements apparaissent sur la figure publiée par Guy Lasserre sous le titre « plan de la partie Nord de l'habitation Pistolet ou Budan, réservée aux descendants des Caraïbes⁴⁸ » (Figure 2).

Nous retrouvons sur ce document certains des protagonistes de l'histoire : l'arpenteur Guérin est mentionné dans la lettre des Caraïbes comme travaillant pour la Compagnie Souques. La limite du territoire est inscrite comme « ligne tracée suivant les indications de Mr le Maire (Bertrand Maréchaux) ». À l'ouest, il est fait mention d'un lieu-dit « Terre des Caraïbes » sur le plan général de l'habitation La Berthaudière. Deux pierres taillées sont indiquées, sans doute comme bornes au sud du territoire. Enfin, et surtout, sont implantées précisément les « maisons et plantations des descendants des Caraïbes ».

Quelques années plus tard, l'historien Jules Ballet, rapportait que ces « derniers débris des Caraïbes s'étaient établis à l'extrémité septentrionale de la Grande-Terre, dans les anses Portland et Pistolet, d'où ils ont été refoulés sur le promontoire terminé par la pointe de la Grande-Vigie ou du N., puis dans une plaine formée par le plateau de la Falaise-Blanche », avant de conclure par une laconique mais définitive conclusion : « Ils ont aujourd'hui disparu⁴⁹ ».

Que sont devenus les signataires de la pétition qui résidaient encore sur ces lieux en 1884 ? Sans doute contraints à quitter leurs terres ancestrales, ils se sont mêlés à la population du bourg d'Anse-Bertrand où l'on retrouve d'ailleurs aujourd'hui certains de leurs patronymes⁵⁰. A partir de 1948, menant son terrain de géographe, Guy Lasserre s'est rendu sur les lieux afin de vérifier ce qui pouvait y être observé. Sa description mérite d'être reprise, comme un constat ultime :

« Aujourd'hui le hallier couvre ces plateaux qui conduisent à la Pointe de la Grande Vigie. Toute trace d'occupation humaine importante a disparu ; seules quelques clairières à vivres et à charbon de bois trouent le taillis à campêche et à acacia. Près de l'une de ces clairières, nous avons rencontré le seul métis à traits caraïbes évidents qu'il nous ait été donné de voir en Guadeloupe ; une case triangulaire couverte de chaume rappelait la *mouinan*⁵¹ caraïbe. Là se trouvent, peut-être, les ultimes traces d'une

48. Lasserre, Guy. *La Guadeloupe : étude géographique*. Fort-de-France : E.Kolodziej, 1978. Vol.1 p. 269, fig. 69. Cette carte mentionnée comme aux archives départementales de la Guadeloupe aurait aujourd'hui disparu.

49. Ballet, Jules. *La Guadeloupe. Renseignements sur l'histoire, la flore, la faune, la géologie, la minéralogie, l'agriculture, le commerce, l'industrie, la législation, l'administration*. Basse-Terre, Imprimerie du Gouvernement, 1896, livre troisième p. 267.

50. cf annuaire téléphonique de la commune.

51. Ce mot utilisé par Guy Lasserre et qui sonne amérindien n'est apparemment pas connu dans la langue kalinago. Peut-être s'agit-il d'une mauvaise transcription du mot *manna* qui étaient, dans les villages caraïbes, les petites cases rondes pour les ménages individuels réparties autour de la maison des hommes ou *taboui* ?

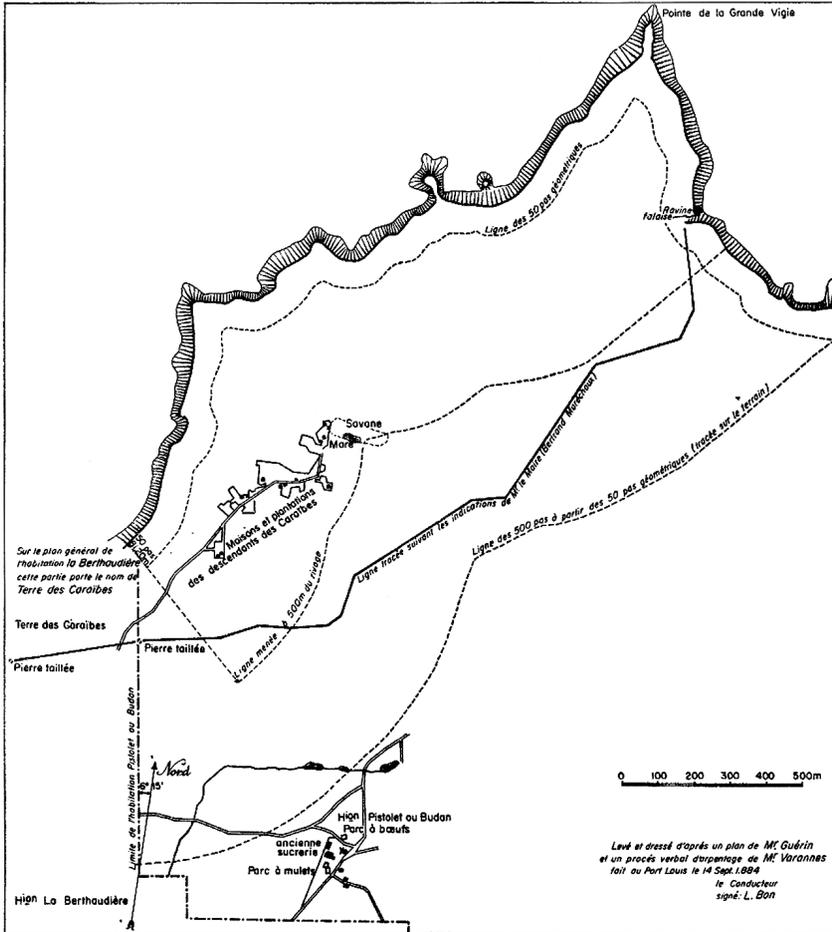


Figure 2 : « Plan de la partie Nord de l'habitation Pistolet ou Budan, réservée aux descendants des Caraïbes » publié par Guy Lasserre, 1978 (vol.I, p.269, fig. 69).

civilisation qui a cependant transmis un héritage important aux premiers engagés⁵² ».

Épilogue qui n'en est pas un d'une longue histoire qui se perpétue dans tous ces héritages amérindiens qui ont constitué les sociétés créoles des Antilles. D'autres échos sont à entendre cependant, ainsi que le montre un témoignage singulier. Déjà cité plus haut, l'écrivain Jean Raspail,

52. Lasserre, Guy. *La Guadeloupe : étude géographique*. Fort-de-France : E.Kolodziej, 1978. Vol.1 p. 270.

décidément passionné par ces présences de Caraïbes, raconte quelque autre anecdote et s'est lui-même rendu sur les lieux. Rencontre improbable d'abord en Suisse d'une dénommée « Rose, de la Grande Vigie » ; il lui fait dire : « Ma mère était une pure Kallinago. Je suis née près de l'habitation Pistolet, à la pointe de la Grande Vigie. [...] Ce n'est pas par hasard que j'y suis née. Que ma mère y était née, épousant ensuite mon père, un bon nègre, ouvrier à l'ancienne sucrerie Pistolet, car il n'existait plus aucun homme de ma race⁵³ ». Et Raspail lui montrant le plan du territoire Caraïbe avec ses maisons et plantations, elle poursuit : « Nous habitions l'une de ces maisons. Là, il y avait une mare, et là, une grosse pierre taillée ». La date de cette rencontre n'est pas précisée mais doit remonter à la fin des années 1960. Par ses écrits, nous pouvons reconstituer, en effet, que Raspail s'est rendu une seconde fois sur place à Anse-Bertrand, en 1967. Il relate avoir « retrouvé les ruines des « maisons des descendants de Caraïbes », la mare et la pierre taillée de Rose, sorte de petit menhir lisse sans le moindre dessin pictographique, mais pas de trace du *mouïnan* à toit de chaume et surtout, plus âme qui vive⁵⁴ ». Face à l'abandon total du site dont il lui parle, Rose évoque le tout dernier habitant des lieux, Nestor, signalant qu'alors il « était déjà mort depuis cinq ou six ans. Pauvre Nestor ! [...] Personne ne voulait l'employer, à la ville, il est resté seul après le départ de mes parents. Il vivait de rien. C'est lui qui habitait le *mouïnan*. [...] Lorsque Nestor est mort, poursuivit Rose, nous habitions déjà l'Assainissement. Ma mère apprit sa mort six mois plus tard. Elle dit seulement : « le dernier des guerriers », [...] je suppose que ma mère voulait simplement exprimer que, tout métis qu'il était, Nestor n'en représentait pas moins le dernier mâle kallinago⁵⁵ ». Témoignage émouvant relayé par un écrivain qui n'est pas un historien et qu'il faut peut-être prendre avec précaution ; mais sans doute que des anciens d'Anse-Bertrand connaissent-ils encore quelque histoire liée à ces Caraïbes de la pointe de la Grande-Vigie. Une enquête orale sur place serait sans doute la bienvenue avant que ces souvenirs ne s'évanouissent définitivement.

Héritages amérindiens, identités contemporaines

A la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, dans les hauts de Marie-Galante, sur les côtes atlantiques de la Grande-Terre, dans la ville de Basse-Terre ou sur quelques îlets des Cul-de-Sac marins de la Guadeloupe, l'on suit donc la trace de femmes et d'hommes identifiés ou se revendiquant comme « Caraïbes ». Leur présence apparaît furtivement sur de rares cartes où ils sont encore propriétaires de terrains, ils sont également décrits dans les récits de quelques voyageurs souvent de manière condescendante, comme les « derniers sauvages » les derniers des Mohicans. De rares actes d'état-civil, où l'on caractérise leur ethnie d'appartenance, mènent à la rencontre d'individus et permet de pénétrer un peu plus dans leur intimité et leur vie propre où l'on apprend parfois

53. Raspail, Jean. *Bleu Caraïbe et citrons verts. Mes derniers voyages aux Antilles*. Paris : Robert Laffont, 1980, p. 88-89.

54. Raspail (1980) p. 91.

55. Raspail (1980) p. 95.

de leur famille ou de leur métier. L'ultime et émouvante pétition des familles de la pointe de la Grande Vigie à Anse-Bertrand en 1883 est leur seul témoignage direct, écrit de leur main. Comme descendants d'un « parti des Caraïbes qui s'étaient mis en accord avec le gouvernement français, [...] qui ont suivi et obéi aux lois de cette puissance, qui ont toujours conservé leur indépendance » et se sont toujours comportés « en bon français de toute nature », les signataires demandent de l'aide alors qu'ils sont en train d'être spoliés, une fois encore, de leurs terres, et prient l'administration coloniale « de prendre en considération [leur] sort et l'avenir de [leurs] pauvres enfants ».

Quelques indices encore plus ténus sont signalés au cours du XX^e siècle : l'on peut rappeler ainsi une photographie prise dans les années 1930 à Saint-François qui montrerait une famille caraïbe mais qui reste à retrouver. Nul doute que chez les habitants actuels de la Guadeloupe, dans le souvenir de certains anciens, d'autres renseignements, d'autres documents existent qui permettraient d'enrichir les dernières décennies de la longue histoire amérindienne de l'archipel. Côté archives, côté recherches généalogiques, il y a aussi à compléter les informations collectées ici, loin d'être exhaustives. C'est ainsi que j'ai été contacté très récemment par un Guadeloupéen originaire d'Anse-Bertrand qui a remonté son ascendance et a établi que, parmi ses ancêtres directs, se trouvaient des signataires de la lettre envoyée au directeur de l'Intérieur en 1883⁵⁶. Nombre d'autres Guadeloupéens, d'autres Antillais sont de toute évidence dans le même cas.

La première étude génétique menée dans l'archipel guadeloupéen en a révélé la preuve, même infime. Menée sur un échantillon de 198 personnes volontaires réparties entre les communes de Bouillante, de Basse-Terre, de Sainte-Anne, d'Anse-Bertrand et de Capesterre de Marie-Galante, elle a abouti au résultat suivant : « la grande majorité (environ 85%) des lignées guadeloupéennes ont pu être attribuées à des halogroupes subsahariens, 12,5% ont pu être attribuées à des halogroupes eurasiens et 0,5% ont pu être attribuées à des halogroupes amérindiens »⁵⁷. Ce dernier chiffre est certes très faible mais pour intéressante que soit cette étude, elle présente un biais méthodologique qui doit tempérer l'interprétation des résultats : le nombre de personnes testées est beaucoup trop faible pour être significatif. De plus les personnes sont des volontaires, issus de cinq localités seulement. Observons que le seul

56. Tous mes remerciements à Mathis Commerre. Celui-ci a ainsi établi qu'une partie de son ascendance remonte à la famille Dunoyer domiciliée aux quartiers des Caraïbes. Edouard Dunoyer (1794-1857), son aïeul, y était domicilié, comme établi dans son acte de décès (18/05/1857 à Anse-Bertrand). Saint-Aude Dunoyer, son fils, vivait lui aussi sur le quartier des Caraïbes (décès le 13/03/1863 à Anse-Bertrand) et était marié à Françoise Marechoux avec laquelle ils ont eu comme enfant Auguste Dunoyer (1842-1902), l'un des signataires de la pétition de 1883. L'épouse de ce dernier, Valérine Segeor se trouve aussi parmi les pétitionnaires. Edouard Dunoyer a également eu une fille Thereza qui s'est mariée avec Adolphe Marechoux en 1846. A noter également que Saint-Aude et Thereza sont nés esclaves et ont été affranchis en 1835. Mél du 9 juillet 2022 de Mathis Commerre.

57. Mendisco, Fanny, Pemonge, Marie-Hélène, Romon, Thomas et al. (2019). Tracing the genetic legacy in the French Caribbean islands. A study of mitochondrial and Y-chromosome lineages in the Guadeloupe archipelago. *American Journal of Physical Anthropology*, 2019, 170: 507-518. <https://doi.org/10.1002/ajpa.23931>

profil de séquence mitochondriale guadeloupéen caractérisé qui a pu être classé sans aucun doute comme appartenant à l'halogroupe C1d typique des Amérindiens concerne un habitant de la localité d'Anse-Bertrand (sur 42 personnes de cette commune). Il a été aussi signalé plus haut qu'une personne originaire de la Pointe des Châteaux avait retrouvé dans son analyse génétique une trace de cet héritage des premiers caribéens.

En pleine expansion, la génomique est un champ formidable d'investigation, cependant à regarder avec précaution. Quoi qu'il en soit, il est intéressant d'observer les études menées récemment à Porto Rico mais aussi plus largement dans les Grandes Antilles montrant l'apport amérindien dans les populations contemporaines de ces pays⁵⁸. Cela renverse la tendance trop longtemps soutenue par les historiens d'un total anéantissement des populations autochtones suite aux guerres de conquêtes des Espagnols, à la mise en esclavage et aux maladies qui ont décimé les Taïnos et leurs voisins, premiers habitants d'Hispaniola, de Cuba ou de Porto-Rico. Pour les Petites Antilles, l'on savait déjà que des communautés amérindiennes, certes largement décimées et acculturées, avaient réussi à traverser la période coloniale comme à la Dominique ou à Saint-Vincent. Même très limitée, cette présence Kalinago s'est également perpétrée dans l'archipel guadeloupéen aux XIX^e et XX^e siècles comme on l'a vu.

Recherches historiques, études d'archives, enquêtes généalogiques, analyses génétiques, nous disposons aujourd'hui d'un arsenal de méthodes pour recomposer le passé des sociétés comme des individus, et dans le cas présent de retrouver quelque présence de la composante amérindienne des sociétés créoles, comme de la généalogie des individus et des familles. Si les sociétés amérindiennes ont été détruites en tant que telles, ces données généalogiques et génétiques démontrent bien comment, au-delà des apports culturels ou linguistiques connus, au-delà de la transmission observée de pratiques agricoles, culinaires, artisanales ou autres, existent des éléments de continuité biologique entre les populations natives autochtones vivant dans la Caraïbe en 1492 et celles des Antillais contemporains.

58. Nieves-Colon, Maria & al. , Ancient DNA Reconstructs the Genetic Legacies of Pre-contact Puerto Rico Communities. *Molecular Biology and Evolution*, 37(3), november 9, 2019 : 611-626. doi:10.1093/molbev/msz267

Schroeder, Hannes & al.. Origins and genetic legacies of the Caribbean Taino. *Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS)*, March 6, 2018, vol. 115, n° 10, p. 2341-2346.